

François CORMIER-BOULIGEON
Député du Cher

Bourges, le 12 octobre 2022

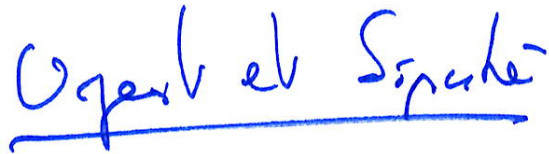
Membre de la Commission
de la Défense Nationale et
des Forces Armées

Monsieur François BRAUN
Ministre de la Santé et de la Prévention
14 Av. Duquesne
75350 Paris

Président
du Groupe d'Études Sport

Secrétaire
du Groupe d'Études
Vin, Vigne et Œnologie

Réf : AN/FCB/ED/22-407



Monsieur le Ministre,

Le Centre Hospitalier de Bourges connaît, comme la plupart des hôpitaux de France, des difficultés récurrentes qui n'en sont pas moins importantes et nourrissent notre vigilance. La loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009 modifiant la gouvernance, la tarification à l'acte et surtout le *numerus clausus* qui a sévi dans notre pays de 1972 à 2019 ont tout à la fois désorganisé nos hôpitaux, rendu moins attractives les missions des praticiens hospitaliers et des personnels de soins, fragilisés les équilibres budgétaires des établissements et tari la ressource en médecins.

Le Centre hospitalier de Bourges n'échappe hélas pas aux conséquences de ces politiques néfastes. Notre service des Urgences est fragilisé, le recours aux médecins intérimaires grève son budget, plusieurs services sont à tour de rôle contraints de fermer des lits, comme le SMUR régulièrement et la pédiatrie actuellement.

Face à cette situation, la seule protestation ne saurait suffire. Elle peut même a fortiori devenir source de défiance envers les élus lorsqu'elle est orchestrée par des responsables politiques qui, lorsqu'ils étaient membres d'une majorité parlementaire, n'ont apporté aucune solution aux problèmes que leur inactivité n'a fait que renforcer.

Pour notre part, nous agissons sans relâche, dos au mur compte tenu de l'absence de décisions bénéfiques qui a marqué la période allant des années quatre-vingt jusqu'aux années deux-mille où une orthodoxie budgétaire doctrinaire l'a emporté constamment sur la qualité des soins.

Depuis 2017, nous avons agi dans la bonne direction :

- Suppression du *numerus clausus*, remplacé par le *numerus apertus*. Deux-cents médecins étaient formés en région Centre Val de Loire en 2017, ils sont trois-cent-cinquante à cette rentrée et seront cinq-cents en 2025 conformément à la proposition que j'ai portée avec mes collègues députés de la majorité.
- Le nombre d'internes est lui aussi en forte hausse.

.../...

- Une deuxième faculté de médecine a ouvert dans notre région, à Orléans,
- Une première année complète de médecine (deux Licences option « Accès Santé » déjà existantes, une licence « Parcours d'Accès Spécifique Santé » à créer) est prévue à Bourges.
- Le Ségur de la santé a permis une revalorisation attendue et justifiée des personnels de santé.
- Le Ségur de l'immobilier va permettre de lancer des investissements attendus, y compris en faveur des Urgences de Bourges.

Ces différents progrès vont permettre d'améliorer l'accès aux soins de nos concitoyens comme la qualité de vie au travail des personnels de soins et rendre plus attractifs le secteur de la santé et l'établissement berruyer à moyen et long termes.

Reste le court terme pour lequel nous devons absolument apporter des solutions, en priorité pour les territoires les plus impactés comme le Cher.

Je vous ai rappelé cette semaine à l'Assemblée nationale l'engagement du Premier ministre Jean Castex de faire de la région Centre Val de Loire une territoire d'expérimentation pour améliorer en l'accéléralant la procédure de certification des PADHUE, ces médecins formés hors Union européenne. Je vous confirme ma disponibilité pour y travailler aux côtés de Madame Agnès Firmin Le Bodo ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé. J'y suis d'autant plus attaché que nous avons des contacts réguliers avec des médecins désireux de venir exercer en France mais que plusieurs ont hélas d'ores et déjà été découragés par la lenteur de la procédure et les conditions de rémunération.

Par ailleurs, les informations dont je dispose m'alertent sur la situation du service de pédiatrie. Le nombre de pédiatres ne permet actuellement pas d'assurer une activité normale du service, malgré l'implication des médecins et des personnels soignants. Cette situation est le fruit de la pénurie générale de médecins que connaît notre pays et qui concentre de facto la pression sur un nombre limité de praticiens. La direction du Centre hospitalier est mobilisée à la recherche de solutions. Nous devons les soutenir.

Je me suis entretenu à ce sujet avec Monsieur Yann Galut, Maire de Bourges et président du Conseil de surveillance du Centre hospitalier. Nous sollicitons en urgence un entretien avec vous-même et votre cabinet pour étudier avec vous les moyens à mettre en œuvre sans délai afin d'éviter la fermeture du service.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments cordiaux.



François CORMIER-BOULIGEON